

Compte rendu du Conseil Municipal du 05 septembre 2016

Présents Mmes M. BUSQUET, E. DESCAMPS, C. RENOUD
MM. J.P. RADET, E. RADET, R. LONGE, P. LONCLE, P. CLAUSS

Absents excusés M J. LAISNE, J.M. BODIER, N. LEVESQUE

Secrétaire de Séance Mme Myriam BUSQUET

ECOLE – NAP - GARDERIE

Le Conseil Municipal constate que les travaux de construction des deux classes ont été terminés en avance sur le planning que globalement, le résultat est satisfaisant et que cette réalisation constitue un excellent outil pour un enseignement de qualité.

Le Conseil Municipal a bien conscience que la sécurité est un élément important et qu'il ne doit pas être négligé mais que la première phase commence par une discipline de tous (parents, habitants et élus).

Le Conseil municipal prend connaissance de la commande du rehaussement du portail mais demande à Monsieur le Maire d'être très attentif dans l'investissement d'autres travaux qui pourraient donner bonne conscience mais ne serait pas efficaces.

Le Conseil Municipal s'étonne des remarques ou rumeurs colportées sur la négligence de la municipalité dans ce domaine.

Le Conseil Municipal a beaucoup fait pour l'école afin d'avoir des classes équilibrées et des locaux appropriés. Il a mis en place des nouvelles activités périscolaires diversifiées suite à la réforme des rythmes scolaires qui sont appréciées par certaines familles et décriées par d'autres. Nous pouvons ne pas être d'accord avec cette réforme, mais elle existe et nous devons l'appliquer intelligemment. Le Conseil Municipal a donc décidé de mettre en place des ateliers comme les années précédentes. Il ne peut accepter, pour un problème d'organisation, de permettre le choix des ateliers. Le temps des NAP n'est pas obligatoire, les parents mécontents peuvent venir chercher leurs enfants à 15 h 30. Si une majorité veut supprimer ces activités, le Conseil Municipal se réjouirait de cette situation car engendrerait une économie non négligeable.

En ce qui concerne le mercredi après-midi et la garderie, il a été décidé qu'à partir d'octobre 2016 les inscriptions seront enregistrées que si elles sont payées d'avance car cela est devenu ingérable avec des inscriptions de prévoyance.

QUESTIONS DIVERSES

- Délibération à prendre pour changer de compagnie d'assurances
- Délibération à prendre pour le schéma de mutualisation de la CCVC
- Délibération pour l'agent recenseur et le coordonnateur (recensement du 19 janvier 2017 au 18 février 2017)
- Elaboration du document unique
- Festival au Camp César – appel à des bénévoles